

CONFERENCE DE PRESSE DU 02 MARS 2006

Fiche n° 01 :

↳ INCIDENCES SOCIALES DU PROJET DE FUSION SUEZ-GDF SUR LE GROUPE SUEZ

Fiche n° 02 :

↳ OPA ET FUSION : DES GACHIS FINANCIERS

Fiche n° 03 :

↳ LES HAUSSES DES TARIFS PUBLICS DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ EN VUE

Fiche n° 04 :

↳ LA CONCURRENCE FRONTALE ENTRE EDF ET SUEZ-GDF

Fiche n° 05 :

↳ LES RISQUES DE MISE EN CONCURRENCE DES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Fiche n° 06-1 :

↳ ASSURER LA PERENNITE DU GROUPE SUEZ PAR DES MESURES ANTI-OPA

Fiche n° 06-2 :

↳ POLE PUBLIC CONTRE LIBERALISATION

Fiche n° 06-3 :

↳ DE L'EUROPE DES MARCHES A L'EUROPE DE L'ENERGIE



FICHE N°1

INCIDENCES SOCIALES DU PROJET DE FUSION SUEZ-GDF SUR LE GROUPE SUEZ

RISQUES SOCIAUX

Les synergies à court terme de la fusion sont évaluées à 500 M€ (sans incidences défavorables sur l'emploi, en particulier pour le groupe SUEZ selon les Directions).

La CGT rappelle que les créations d'emplois doivent être analysées en emplois nets et que le Groupe SUEZ connaît des plans de productivité depuis 3 ans dans ses différents métiers : de 1 à 2% de suppressions nettes par an pour des coûts de départs de plusieurs centaines de M€ : Optimax ; départs « volontaires », refus de mutations ; mutualisations et centres de services partagés ; raccourcissement des lignes hiérarchiques.

La CGT insiste sur les risques de « synergies de structures ou d'activité » que la Direction du futur Groupe devrait mettre en œuvre pour atteindre les objectifs financiers fixés, en contradiction avec les déclarations publiques de présentation du projet, qui évoquent un effet nul voire positif sur l'emploi.

1. RISQUES DIRECTS

SIEGES (>1200 salariés)

Les sièges de SUEZ à Paris et à Bruxelles seront affectés par le regroupement des fonctions supports, en particulier finance, comptabilité, ressources humaines et achats.

Une incidence estimée à 10-15% des effectifs SCUB (Siège Unifié Franco Belge de SUEZ) soit :

- Paris : 326 pers. (dont 2/3 de cadres, hors Suez-Environnement : 460 salariés)
- Bruxelles : 160 personnes Tractebel et 200 Electrabel : environ 30 personnes (en partie déjà concernées par le rachat d'Electrabel)

Cela pourrait représenter 50-100 emplois pour économie d'au moins 10 M€ en année pleine.

Les équilibres managériaux entre Suez et GDF sur les différentes fonctions peuvent néanmoins modifier cet impact !!

Par ailleurs, les projets de Centre de Services Partagés du groupe SUEZ (risque de 500 emplois en France) pourraient être étendus dans le cadre du projet de fusion aux activités concernées de GDF (paye et comptabilité notamment).

SUEZ ENERGIE SERVICES (61 000 salariés)

Les risques de rapprochements des structures, voire de fusion opérationnelle complète entre ELYO et COFATHEC, seront un des risques sur l'emploi les plus significatifs.

Le chiffrage est le suivant :

- Siège d'ELYO : 10-20 personnes, en cas de mutualisation avec COFATHEC
- dans les 5 régions et 49 agences ELYO (estimé 100 personnes, soit au moins 5 M€ en effet année pleine : regroupement du maillage territoriale)
- **Risque de pertes de contrats liés à une moindre concurrence, à des recouvrements commerciaux ou aux difficultés de coordination commerciale en Région (France) :**

Effet progressif et très difficile à évaluer et à répartir entre :

- o France : ELYO 9000 personnes (dont 60% ETAM) et COFATHEC (> 3000)
- o Risques de regroupements dans les autres pays d'Europe, en particulier en Italie (affectée par des possibles mesures de rétorsions du blocage de l'OPA ENEL) voire au Royaume Uni : ELYO (UK 1 700 pers. Italie 750 personnes) COFATHEC (< 5000 personnes hors France).

Les réorganisations en cours de Tractebel Ingénierie (2 800 pers. dont 360 en France et 1500 en Belgique) avec la sortie des activités à risques et d'Ingénierie Informatique (cession d'activité pour 600 à 800 personnes) peuvent être accentuées selon le rôle qui sera assigné aux équipes GDF dans l'ingénierie Gazière.

2. RISQUES INDIRECTS

SUEZ ENERGIE SERVICES

La fusion SUEZ-GDF a pour effet de **renforcer de façon significative la concurrence frontale entre EDF et SUEZ** en particulier par :

- L'ouverture des marchés de l'énergie pour les particuliers à venir pour le 01/07/07 ;
- Les projets d'investissements dans le domaine nucléaire : la volonté de SUEZ de participer à L'EPR de Flamanville pourrait être affectée par l'accord entre ENEL et EDF (finalisation prévue fin mars 2006) et le projet SUEZ GDF ;

- Des risques de mesures de rétorsion ou de protection concernant les sous-traitances à des filiales SUEZ :
 - o INEO : 13 000 salariés : métiers lignes et réseaux en région (2 500 pers.), et métiers postes et centrales Très Haute Tension (200 salariés environ).
 - o ENDEL : 6 000 sal. Dont 1200 pers sur le nucléaire (sous-traitances de maintenance des centrales nucléaires avec projets de contrats Prestations Globales d'Assistance Chantier).
- Les divergences entre la priorité à la production TGV (cycle combiné gaz) et les investissements nucléaires (GBII, EPR, puis ITER) pourront pénaliser les activités travaux de ces entités, notamment au sein d'ENDEL et d'INEO.

SUEZ ENVIRONNEMENT (66 000 pers.)

Des incertitudes subsistent sur la pérennité de l'ensemble de SUEZ ENVIRONNEMENT dans le périmètre cible en fonction :

- du management de l'ensemble : arbitrages de portefeuille en fonction de la rentabilité des activités,
- du risque de cession de certaines activités de SUEZ ENVIRONNEMENT (dans la propreté et notamment la collecte en France et Europe, en particulier United Water Ressources aux Etats Unis,....)
- de la position du groupe Agbar (détenu par SUEZ avec la Caixa + participation conjointe de SUEZ dans Gas Natural de 5%),

Le cas des arbitrages de la Direction SUEZ GDF sur la gestion conjointe des Services EDF-GDF (Distribution Energie Gaz Services < 15 000 personnes GDF). Les services gestion clientèle de Lyonnaise des Eaux et ses filiales peuvent constituer une alternative partielle à la distribution mixte EDF-GDF ou être fusionnés avec la partie gaz d'EDF-GDF Services (Le service relations clientèle et gestion abonnés de LDE est supérieur à 800 pers.).

SUEZ ENERGIE EUROPE (15 500 salariés dont 250 en France fin 2005)

La Commission Européenne devrait **réaliser une enquête significative (4 à 6 mois de délais) sur les distorsions ou réductions de concurrence :**

- En Belgique : cession des parts de SPE (2^{ème} enerticien Belge, contrôlé par GDF & CENTRICA) ou d'actifs ciblés d'Electrabel.
- En France : actifs gaziers (capacité de stockage ? GNL ?) de SUEZ ou GDF.
- Projet éventuel relatif au secteur régulé (Transport et/ou Distribution : cf. problème de la DEGS).



FICHE N° 2

OPA ET FUSION : DES GACHIS FINANCIERS

La proposition du gouvernement de fusionner Gaz de France avec le Groupe Suez ne se fait pas sous un ciel serein.

Depuis quelques mois, les groupes de l'électricité et du gaz sont lancés dans des opérations de croissance externe mobilisant des ressources très importantes.

La course à la dimension par le jeu des OPA, fusions, acquisitions serait justifiée selon les dirigeants patronaux par la recherche d'une plus grande protection dans le contrôle du capital d'entreprises.

Actuellement les leaders européens de l'électricité se livrent de nombreuses batailles boursières (ENEL, SUEZ, Gaz de France, EON, ENDESA, etc).

Force est de reconnaître, que dans de nombreux cas, l'objectif est d'améliorer leur rentabilité. Cette stratégie qui ne profite pas à l'emploi, ne contribue pas non plus à une croissance.

L'ouverture des marchés, les privatisations favorisent cette nouvelle vague de fusions et d'acquisitions où le niveau de rentabilité attendu par les actionnaires et l'influence des investisseurs institutionnels pèsent dans la recherche d'économies d'échelle.

Le retrait de l'Etat du capital des entreprises, comme Gaz de France, va ouvrir une montée en puissance des investisseurs institutionnels, comme les fonds de pensions, mettant encore plus sous pression financière le futur groupe « SUEZ – Gaz de France ».

Cela aura ses effets prévisibles sur l'emploi, les conditions de travail, les garanties collectives et sur les choix de gestion des entreprises. La fusion est synonyme d'un changement de l'organisation interne des entreprises.

Toute fusion et encore plus les OPA entraînent des dépenses importantes et des gâchis en termes économique et social.

Depuis le début de l'année, en Europe, ce sont 250 milliards d'euros investis dans les opérations d'OPA et de rachats par les groupes, tous secteurs confondus.

C'est une logique de bataille boursière purement financière qui va prendre le dessus sur toutes autres considérations pourtant stratégiques, comme les investissements liés à l'emploi, à la revalorisation des capacités humaines, aux besoins de recherche, d'innovation et de formation.

C'est une autre logique de développement industriel qu'il est pourtant nécessaire de mettre au centre des stratégies de ces entreprises en lien avec un service public efficace pour la population.

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz dans les pays européens, ce sont 300.000 emplois supprimés ou précarisés et des prix à la consommation en hausse.

Plus les pays ouvrent leur marché, plus les entreprises sont dépendantes des investisseurs étrangers.

La France est devenue le 3^{ème} investisseur à l'étranger. En 2005, les entreprises ont dépensé 115 milliards d'euros dans des rachats, OPA, fusions à l'étranger.

Pour 100 € d'investissements par les entreprises françaises, 60 € se font actuellement à l'étranger.

40% du Capital des sociétés du CAC 40 est détenu par les fonds de pensions et les organismes sociaux.

Les fusions, comme les OPA, sont source de gâchis énormes en termes de moyens financiers, d'emplois et de capacités des entreprises.



FICHE N° 3

Les HAUSSES DES TARIFS PUBLICS DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ EN VUE

POUR LE GAZ...

La levée de bouclier des usagers par l'intermédiaire des associations à l'automne 2005 contre la hausse vertigineuse des tarifs publics du gaz : (+ 30 % depuis la privatisation et 66 % depuis l'ouverture des marchés en 2000) montre à l'évidence la sensibilité de la population sur les tarifs. Les tarifs, actuellement, sont soumis conformément à l'Article 1 de la Loi du 9 août 2004 à une formule tarifaire définie dans le Contrat de Service Public. Cette formule, dont l'opacité est totale doit, théoriquement, répercuter les évolutions des coûts d'approvisionnement. La CGT avait contesté le contenu du Contrat de Service Public puisque, entre autres, la formule tarifaire prévoyait, non pas la répercussion des coûts d'approvisionnement mais plus largement, une adéquation des tarifs publics sur les prix des marchés européens par paliers successifs.

Pas étonnant, dans ces conditions, que Gaz de France n'ait plus fourni aux administrateurs l'évolution des coûts d'approvisionnement, que le Président de Gaz de France ait refusé la convocation d'un Conseil d'Administration sur le sujet. En tout état de cause, les résultats de l'entreprise seront supérieurs aux prévisions malgré la limitation apportée par le gouvernement au 1^{er} novembre 2004 (Sarkozy) et les mesures commerciales au 1^{er} novembre 2005. Ce qui tendrait à confirmer que la formule tarifaire ne répercute pas strictement les coûts d'approvisionnement.

En fait, le Contrat de Service Public permettait, par cette nouvelle formule tarifaire, de respecter l'engagement qu'avait pris l'entreprise, de doubler les dividendes (de 420 M€ à 840 M€) d'ici 2007. Or, il faut, dans les conditions actuelles, 4 euros de marge brute supplémentaire pour pouvoir distribuer 1 euro de plus de dividende.

L'intervention de l'Etat limitant la hausse des tarifs a été considérée comme dramatique par l'entreprise et les actionnaires se sont sentis lésés, à tel point que certains administrateurs ont défendu l'idée au Conseil d'Administration qu'il fallait porter plainte contre l'Etat !

MENACE SUR LES TARIFS PUBLICS

Plus généralement, ce sont les tarifs publics, la péréquation tarifaire qui sont menacés. Si, actuellement, les tarifs régulés pour les clients éligibles cohabitent avec les prix libres, tout laisse à penser qu'il y a volonté de supprimer les tarifs publics au 1^{er} juillet 2007. C'est d'ailleurs l'impression qui ressort de l'audition de la FNME CGT par la Commission Durieux. Il s'agit là de satisfaire les actionnaires des entreprises privées et pour l'Etat de s'affranchir de sa responsabilité sociale. Face au mécontentement lié à la hausse des prix des carburants, le Ministre a eu beau jeu de dire qu'il ne pouvait rien faire.

UNE HAUSSE VERTIGINEUSE A VENIR POUR LE GAZ

Si l'application de la formule tarifaire était maintenue au 1^{er} avril, certains avancent l'idée d'une hausse de 13 %. Quant à la suppression de la formule tarifaire, chacun peut imaginer que la mise en cohérence des tarifs publics avec les prix du marché européen conduirait à des hausses encore beaucoup plus fortes.

ET POUR L'ELECTRICITE ?

Il en serait de même pour l'électricité. Actuellement, la hausse des tarifs est limitée par le Contrat de Service Public (clause de modération d'augmentation des tarifs pendant cinq ans sur la base de l'inflation). Depuis dix ans, en Euro constant les tarifs régulés électricité ont baissé de 29 %. Les prix du marché s'envolent et l'écart se creuse (31 → 51€ MWh). Les industriels qui ont décidé d'exercer leur éligibilité ont à supporter des hausses importantes préjudiciables à la compétitivité des entreprises. De leur côté, les électro-intensifs s'organisent dans un consortium (grosse centrale d'achat) pour sceller des contrats à long terme (15 ans) dans le cadre de prix stable et bon marché. La sortie des électro-intensifs du marché révèle la profondeur du problème.

La CGT se prononce pour la pérennisation des tarifs administrés par la puissance publique.



FICHE N° 4

LA CONCURRENCE FRONTALE ENTRE EDF ET SUEZ-GDF

La fusion Suez - GDF n'est pas la bonne réponse car le remède à l'avalanche d'OPA ne peut pas consister à diluer les participations publiques dans un groupe tentaculaire, dominé par le privé. Cette solution conduit en effet à renforcer la logique de privatisation et de mise en concurrence des opérateurs français.

Qu'advierait-il d'EDF et de la mixité entre EDF et GDF dans la distribution d'électricité et de gaz ?

La question se pose à l'évidence et la réponse ne fait guère de doute : ce serait une concurrence frontale entre EDF et GDF, bien loin de l'idyllique « concurrence intelligente » imaginée par le législateur de la loi de 2004 qui a ouvert la boîte de Pandore en décidant de donner aux deux groupes EDF et GDF la possibilité de fournir, chacun de leur côté, tant du gaz que de l'électricité. Tant que GDF était marginalement un fournisseur d'électricité et EDF marginalement un fournisseur de gaz, la théorie pouvait s'appliquer. Avec le nouveau groupe, c'en est fini. Le Président d'EDF en a rapidement déduit qu'il lui fallait, lui aussi, passer à l'offensive sur le plan des acquisitions. Il sera conduit à rechercher un gazier puisque le désavantage d'EDF est précisément du côté du gaz. Un comble quand on sait que l'usager lambda pense toujours qu'EDF et GDF, c'est la même chose !

Plus grave, 60 000 agents d'Electricité Gaz Distribution se retrouvent au milieu de la bagarre, agents « mixtes » d'EDF et GDF, désormais en concurrence frontale. Une situation qui risque bien d'être intenable !

Au total, le projet de fusion pousse donc à la concurrence franco-française sous prétexte de créer un nouveau champion national.

Il n'est pas sûr que ce soit une bonne nouvelle pour les activités gazières actuellement assurées par GDF, dans la mesure où EDF pourrait contre-attaquer avec un autre gazier. Quoiqu'il en soit et dans tous les cas, la logique d'une fusion SUEZ GDF a des conséquences prévisibles importantes: pertes de parts du marché accélérées pour l'une ou l'autre des entreprises, mise en concurrence des concessions, éclatement de la Distribution mixte qui ne pourraient rester en l'état au milieu d'une bataille de « géants ». Comme on le voit, la réaction en chaîne serait violente pour toutes les unités, y compris les unités opérationnelles nationales (comptabilité, serval, informatique, achat, clientèle) et les fonctions centrales d'Electricité et Gaz Distribution, le service commun à EDF et GDF et ses 58 000 agents mixtes. Les risques de casse sont majeurs pour les agents.

En poussant EDF dans les cordes, la situation créée va aussi pousser à la privatisation d'EDF. Car pour lutter à armes égales, EDF sera tentée d'utiliser les mêmes armes et de procéder à des opérations qui dilueront la part de capital public.

Pour une opération estampillée du sceau du « patriotisme économique », cela fait beaucoup !



FICHE N° 5

LES RISQUES DE MISE EN CONCURRENCE DES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ

La distribution de l'électricité et du gaz est organisée sous forme de concessions de service public. Les autorités concédantes (collectivités locales) négocient des contrats de concession et contrôlent le bon accomplissement des missions de service public définies par les cahiers des charges. (art. L2224-31 I du code général des collectivités territoriales).

A l'échéance des contrats, concédants et concessionnaires renégocient un nouveau contrat. En ce qui concerne l'électricité et le gaz, la loi de nationalisation (1946) a mis en place le monopole de distribution, confié à EDF d'une part, GDF d'autre part. Aussi, à la fin du contrat, le concédant négocie obligatoirement et uniquement avec EDF et GDF. Ce monopole n'a pas été remis en cause par les lois de 2000, 2003 et 2004 (transpositions des deux directives énergie), sauf, en ce qui concerne le gaz, pour les communes non encore desservies en gaz en 2004 et qui peuvent faire des appels d'offre pour l'obtenir.

La question que pose la CGT est la suivante : quel impact aurait la fusion Suez-Gaz de France sur les concessions, et plus particulièrement le monopole de distribution ?

Le code général des collectivités territoriales impose un appel d'offres (mise en concurrence de plusieurs offres) pour toute délégation de service public (Art L1411-1). Il exclut cependant, d'une part, le cas où la loi institue un monopole et, d'autre part, le cas où ce service est confié à un établissement public (Art. 1411-12)

On comprend bien que, même si le texte distingue les deux cas, monopole et établissement public vont de pair. La CGT craint que la privatisation de GDF, au travers de la fusion proposée, n'entraîne de fait la suppression du monopole de distribution. D'ailleurs, la Commission Européenne, qui souhaite la fin du monopole, ne va-t-elle pas en profiter pour revenir à la charge ?

Cette suppression aurait des conséquences considérables.

D'abord pour les usagers.

La fin du monopole de distribution entraînerait des appels d'offres sur chaque concession : les opérateurs de distribution, à l'instar de ce qui existe pour l'eau, seraient donc différents d'une concession à l'autre. Cela supprimerait la péréquation tarifaire des coûts de distribution qui fait que tous les usagers paient les mêmes coûts de distribution partout en France, indépendamment du coût réel de leur concession. La conséquence en serait des différenciations très importantes entre territoires, en termes de prix, de service et d'investissement, à l'exemple de ce qui se pratique pour l'eau.

Ensuite pour le personnel.

Le personnel, organisé dans une seule direction actuellement (EGD), se verrait éclaté entre plusieurs sociétés, au gré des appels d'offres et des pertes de contrats. Ce serait la fin du service public intégré de distribution.

Les propos du gouvernement et des directions se veulent rassurants sur la continuité du service public, les tarifs, les effectifs. Pourtant, le risque que fait courir le projet de fusion à cet instrument indispensable qu'est la distribution mixte intégrée serait lourd de conséquences. La CGT réaffirme que l'efficacité du service public de

distribution gaz et électricité passe par le rapprochement d'EDF et de GDF et le maintien de leur propriété publique.



Fiche N°6-1

ASSURER LA PERENNITE DU GROUPE SUEZ PAR DES MESURES ANTI-OPA

La CGT ne prend pas le risque d'OPA sur Suez à la légère, même si le doute persiste sur la réalité des intentions d'Enel. Le simple fait que Suez ait été désignée comme cible potentielle fragilise le groupe.

C'est d'ailleurs la démonstration que, pour une entreprise de caractère stratégique, l'absence de maîtrise publique constitue un problème en soi. C'est pourquoi la CGT considère qu'il est possible, et cela constitue une alternative à la fusion Suez – GDF, de mettre en place une composition du capital de Suez permettant de bloquer une OPA.

Le capital de Suez (source rapport annuel 2004) contient déjà des participations constituant un début de noyau dur : actionnariat salarié, Crédit Agricole, Caisse de Dépôts et Consignations (CDC), CNP Assurances. Les droits de vote attachés à ces participations (y compris droits de vote double) représentent 20% du total.

Afin d'atteindre la minorité de blocage (plus d'un tiers des voix), la CGT propose de renforcer le noyau dur d'environ 14% des actions, dont l'acquisition représente un investissement, en se basant sur les cours moyens des derniers mois, de 5 à 6 milliards d'euros.

Il serait possible de renforcer ce noyau dur en faisant monter, dans le capital, les actionnaires déjà présents, notamment la CDC et en faisant entrer d'autres fonds stables (Caisses d'Épargne, Fonds de Réserve pour les Retraites, par exemple, mais aussi des collectivités locales, notamment intercommunales belges et espagnoles).

Quant à l'actionnariat salarié, il faut veiller à sa non-dilution voire son renforcement, avec une meilleure prise en compte dans la gouvernance du Groupe.

Ce renforcement du noyau dur répondrait à deux enjeux.

Premièrement, il empêcherait toute OPA hostile et cela rapidement. La solution proposée dans l'urgence, la fusion Suez-GDF, qui ne pourrait se faire que d'ici fin 2006, ne protège nullement Suez d'une OPA jusque là. L'exemple de Gas Natural le montre : cela faisait six mois qu'il préparait l'OPA sur Endesa quand Eon a lancé une contre-OPA. D'ailleurs, le niveau bas de valorisation de Suez dans le projet de fusion pourrait favoriser l'offre d'un prédateur.

Deuxièmement, il permettrait d'empêcher un éclatement de l'entreprise entre la branche énergie et la branche environnement, ou une séparation des métiers de services à l'énergie. C'est cet éclatement que craint principalement le personnel du Groupe.

La CGT refuse de se laisser enfermer dans l'idée que la seule possibilité pour protéger Suez consisterait à privilégier une fusion avec GDF. Elle demande que sa proposition soit étudiée et débattue.



FICHE N°6-2

POLE PUBLIC CONTRE LIBERALISATION

La CGT a mis en avant l'objectif de constitution de « pôles publics » dans plusieurs domaines. C'est notamment le cas pour l'énergie, les industries de défense, les banques, l'armement. C'est forcément en regardant vers l'avenir que la France peut être efficace. Nous ne visons pas un « retour en arrière » mais nous partons des réalités économiques et sociales pour bâtir les conditions du progrès en Europe.

L'idée de « pôle public » recouvre cinq dimensions de bataille indissociables.

1. Nous revendiquons **la consolidation d'un secteur public** important car, dans des domaines aussi essentiels que l'énergie, la Nation ne peut pas se priver d'instruments puissants d'intervention directe. On l'a mesuré avec la crise de l'électricité aux États-Unis ou celle du transport ferroviaire en Grande-Bretagne. Mais on l'a aussi perçu lorsque l'État a dû intervenir financièrement pour empêcher l'effondrement d'Alstom. Réglementer ne suffit pas, si la puissance publique ne conserve pas un savoir-faire propre et une capacité d'action digne de ce nom dans des secteurs essentiels. Le statut des personnels est le garant de cette logique. En conséquence et contrairement au projet de Traité constitutionnel, nous considérons que les aides et garanties de l'Etat doivent être permises en Europe pour les entreprises chargées de missions de service public. La fusion d'EDF et Gaz de France dans une EPIC 100% public pourrait alors constituer le cœur de ce pôle public.
2. Il est ensuite nécessaire **de responsabiliser les entreprises privées en Europe** vis-à-vis des objectifs d'intérêt général en les plaçant sous le contrôle et la maîtrise publique. La gestion privée ne peut ni ignorer un certain nombre de règles (sociales, environnementales, de sécurité...) ni faire fi de la cohésion industrielle indispensable dans un certain nombre de filières. EDF et GDF doivent, par exemple, se soucier des industries en amont qui équipent les centrales de production et les réseaux. Mais à l'inverse, ces industriels doivent accepter les contraintes d'une politique énergétique publique. L'ensemble des opérateurs du secteur doit être mis à contribution pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande. Ils doivent participer à l'effort national de recherche dans le cadre de coopérations orientées par le pôle public. Les opérateurs historiques considèrent dorénavant qu'ils n'ont plus à assumer seul cet effort national.
3. Il est urgent en troisième lieu **d'assurer un financement satisfaisant** des besoins économiques et sociaux collectifs. Le mouvement de privatisation s'est d'autant plus renforcé que les finances de l'État étaient en crise. 60% des gains de l'ouverture du capital de Gaz de France ont été captés par l'Etat pour lui permettre d'accorder de nouvelles aides financières aux entreprises. Les privatisations sont apparues comme un moyen de se défaire de certaines responsabilités. Elles ont en plus l'avantage de procurer immédiatement des ressources complémentaires. Le Trésor n'est plus en état de couvrir les besoins de financement du secteur public. Les marchés n'accepteront de financer que ceux qui leur paraissent « rentables ». Nous avons donc besoin de bâtir un « pôle financier public » qui assure à la fois une utilisation efficace de l'épargne populaire, et qui soit capable de mobiliser des ressources bancaires suffisantes pour répondre au financement des investissements à réaliser. La contribution aux charges de service public (CSPE) financée par les consommateurs (particuliers et industriels) pourrait également alimenter les fonds du pôle public dans le cadre d'une gestion transparente et solidaire.

4. Il faut, quatrième, que cet objectif puisse **s'imposer dans le débat européen**. Notre ambition n'est pas de « vendre un service public clé en main » d'autant que l'histoire de chaque pays est bien spécifique. Elle est de forcer un débat qui ne fait à peine que commencer sur la place des intérêts publics et collectifs dans un espace économique jusqu'à présent dominé par les règles de la concurrence. L'idée de « service économique d'intérêt général » est déjà très différente de la notion de « service public » tel que nous le concevons en France. Le débat autour du Traité constitutionnel l'a mis en évidence. Tout en préservant la possibilité pour chaque pays de retenir un mode d'organisation propre, nous avons besoin d'élargir notre intervention à ces enjeux communs en Europe. C'est le cas pour l'énergie ! Nous devons également œuvrer pour que la BCE (Banque Centrale Européenne) soit mise à contribution pour financer des grands chantiers d'intérêt général et ainsi sortir du carcan d'indépendance imposé par les traités la cantonnant à préserver les intérêts de la finance.
5. Enfin, la question de la démocratie et de la **réappropriation citoyenne** est incontournable. Le marché est myope alors que les défis à relever exigent de voir loin. Aussi importante que les quatre autres dimensions, la question de la gestion des entreprises et, dans ce cadre-là, celle des droits des salariés et plus largement de la collectivité dans la définition des choix stratégiques, est essentielle. Incontestablement, il y a eu dérive dans la gestion de la plupart des entreprises publiques. Elle a pu être très coûteuse à l'image de l'affaire du Crédit Lyonnais. Elle l'est aussi d'une autre manière à France Télécom. Elle est apparue à EDF, suite aux opérations internationales onéreuses. (Edison).

Nous n'avons pas seulement pour ambition de maintenir des îlots d'activités publiques ou d'assurer la pérennité d'entreprises nationalisées dans le secteur de l'énergie. Ceux-ci subiraient d'ailleurs une énorme pression extérieure des critères de rentabilité qui les rendraient fragiles. Il s'agit de s'attaquer sur des axes précis (droit à l'énergie, financement d'équipements collectifs, développement de la recherche...) aux stratégies actuelles des firmes publiques et privées qui cèdent en tous points aux diktats de la rentabilité et des intérêts privés. L'histoire nous enseigne que la nationalisation est certes nécessaire mais n'offre pas de garanties suffisantes pour empêcher l'instauration de critères de gestion visant exclusivement la rentabilité financière.

Il faut donc, à l'orée de ce troisième millénaire, inventer un système permettant aux citoyens et aux salariés du secteur de gagner de nouveaux droits d'intervention et de pouvoir afin d'orienter les stratégies industrielles des grands groupes, publics et privés, dans le sens de l'intérêt général.

C'est le sens de nos propositions. Mais dans ce débat, il apparaît que la question primordiale reste : qui détient le pouvoir, qui maîtrise le contenu des orientations stratégiques ?

Pour la CGT, l'énergie doit être sous le contrôle des citoyens et non pas sous la pression des marchés financiers ! L'énergie, en tant que bien public mondial, doit être extraite de la sphère marchande. Nous considérons que l'énergie ne doit pas faire l'objet de profit.

Voilà une alternative permettant de conjuguer émulation et innovation tout en rassemblant les atouts permettant de participer à la résolution de l'équation planétaire.



FICHE N°6-3

DE L'EUROPE DES MARCHES A L'EUROPE DE L'ENERGIE

On voit mieux aujourd'hui ce que l'Europe de la concurrence produit dans un secteur comme celui de l'énergie. Les gouvernements des différents états ont une conception très particulière en matière de concurrence et de marché européen. Ils sont tous d'accords pour que leurs « champions nationaux » fassent leurs emplettes dans les différents pays de la communauté, mais s'opposent, au nom d'un pseudo-patriotisme économique, à des opérations menées par des entreprises d'autres pays européens. On l'a vu avec l'Italie (Edison), avec l'Espagne (Endesa), et récemment avec la France (Suez).

La CGT, quant à elle, a une position claire et cohérente, elle préconise que la politique énergétique des états s'inscrive bien dans une logique de réponse aux besoins de l'ensemble des peuples de la communauté, ce qui participe à l'élaboration d'une véritable politique énergétique européenne.

Car les problèmes posés, s'ils nécessitent des impulsions gouvernementales fortes, appellent une coordination européenne de politiques ambitieuses menées par chaque Etat de l'Union ainsi qu'une coordination entre les différentes filières.

C'est pourquoi nous formulons la proposition **de création d'une Agence Européenne de l'Energie**.

Celle-ci aurait à s'intéresser aux questions énergétiques européennes sous le contrôle du parlement européen et en liaison avec le conseil des ministres de l'énergie représentant les différents intérêts nationaux.

Ainsi, il ne s'agit pas pour nous d'imposer un modèle à l'échelle européenne, mais de mettre l'ensemble des Européens en situation de disposer, tous, d'une électricité de qualité à des coûts aussi bas que possible, chacun dans la diversité des histoires, des développements des choix techniques et structurels.

Hier, c'était les Etats qui régulaient la politique énergétique. Depuis, les différentes directives européennes n'ont pas transféré ces compétences politiques à d'autres instances, par exemple régionales ou européennes. Elles les ont abandonnées au marché qui est myope par nature alors qu'il est nécessaire, dans ce secteur, de voir très loin.

Cela demande de changer d'échelle car, si à l'époque de la création des monopoles nationaux il s'agissait d'assurer l'indépendance des nations, il est aujourd'hui urgent de prolonger cette vision à l'échelle de l'Union pour assurer sa maîtrise énergétique, sa sécurité et son indépendance énergétique.

Il convient à la fois de saisir les caractéristiques et de mesurer les enjeux du secteur énergétique et c'est en fonction de cela que l'on peut esquisser ce que serait le rôle d'une Agence Européenne de l'Energie.

Face à un secteur stratégique, hautement capitalistique, avec des cycles longs de plusieurs décennies et une Europe trop largement dépendante de ses importations énergétiques, il faut à la fois prendre en compte ce qui est technique (rendements croissants par exemple) et ce qui est structurel.

La crise Russo-ukrainienne doit pousser l'Europe à réagir et à prendre politiquement la main.

Les différents pays qui composent l'Europe des 25 ont des dimensions, des niveaux de développement, des choix techniques, des atouts différents.

C'est tout cela qu'il faut prendre en compte et cela ne peut se faire sans une intervention publique qui doit avoir des composantes nationales et européennes. C'est ce qui nous conduit à penser qu'une telle agence européenne

de l'énergie devrait, dans un premier temps, chercher à coordonner les différentes politiques nationales plutôt que de chercher tout de suite à établir une politique énergétique européenne.

Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur l'ensemble des entreprises spécialisées et leur personnel qui, depuis plusieurs décennies, ont développé des compétences et un savoir-faire certain dans ce domaine.

Elle doit également fortifier leur dynamisme en leur donnant une visibilité d'ensemble sur les orientations du secteur et donc sur les perspectives d'investissement à réaliser, en sécurisant une rentabilité lissée sur le long terme. Cela doit permettre également une régularité du prix de l'énergie à un niveau aussi bas que possible reflétant les investissements à consentir.

Cette agence européenne de l'énergie devrait également s'intéresser aux aspects sociaux du secteur. D'une part, l'accès de tous à une énergie de qualité à un coût aussi bas que possible doit être garanti à tous et en particulier aux plus pauvres. D'autre part, un secteur aussi important sur les plans humains et industriels, pour ne pas dire stratégique, doit s'appuyer sur un personnel de qualité disposant de garanties sociales avancées.

C'est vital pour des disciplines aussi délicates que les tenues de réseaux, l'exploitation du nucléaire, la sécurité hydraulique ou gazière, etc.

Cette agence devrait également permettre une politique de recherche efficace et coordonnée au plan européen, car un seul pays ne peut plus assumer aujourd'hui l'ensemble des axes de recherche de la totalité d'un tel secteur. Elle devra également s'intéresser de près à l'existence et au développement des industries nécessaires au secteur énergétique : le ralentissement considérable des investissements dans ce secteur a conduit dans le monde entier à une asphyxie de certains outils industriels.

C'est intolérable à l'heure où les investissements mondiaux vont se chiffrer en centaines de milliards d'euros et où il va falloir construire d'ici vingt ans en Europe plusieurs centaines de milliers de MW de centrales de production, des infrastructures gazières et des capacités nouvelles de stockage.

Si cette agence européenne doit donner une visibilité à long terme à l'ensemble des acteurs, les Etats et les entreprises ont chacun leur propre rôle à jouer.

En particulier, les entreprises doivent avoir leur dynamisme propre en matière industrielle, sociale, de recherche et ne pas hésiter à engager des opérations pariant sur l'avenir plutôt que rechercher systématiquement une marge financière. Les entreprises aussi ont à être civiquement responsables.

C'est sur la base de ces différents constats que nous considérons qu'il est temps de "poser les valises" pour effectuer un bilan sérieux, pragmatique et donc dénué de toute idéologie, du processus de déréglementation opéré en Europe.

Un tel bilan doit être fait, selon nous, sous l'égide d'une conférence intergouvernementale, des parlements nationaux et européens. Non par mépris envers les commissions mais pour reprendre la mesure des enjeux qui sont d'ordre politique, économique, industriel et géostratégique.

Car si les enjeux énergétiques sont d'une nature plus complexe qu'au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale, ils mêlent besoins quantitatifs diversifiés et exigences qualitatives supérieures.

Sans attendre ce bilan, des décisions doivent être prises d'urgence par les différents pays dans une coordination européenne en termes de moyens de production et de réseaux permettant de passer les tensions actuelles ou prévisibles à court terme.

Parallèlement, il nous semble nécessaire d'établir des règles de politiques communautaires de long terme afin que l'Europe devienne un environnement énergétique le plus lisible possible pour permettre les conditions du développement économique et social.

Le gouvernement a annoncé la réalisation du bilan national, nous souhaitons y être associé.

Les expériences sont diverses en Europe, il est vrai qu'il n'y a pas « un seul chemin », mais l'ampleur des questions posées impose que nous les abordions en pragmatiques. Avec une seule préoccupation, l'intérêt des populations et des salariés.